

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

**MINISTERE DE L'INTEGRATION AFRICAINE,
DES AFFAIRES ETRANGERES
ET DES SENEGALAIS DE L'EXTERIEUR**

**REPRESENTANTION PERMANENTE DU SENEGAL
AUPRES DES NATIONS UNIES**



**DEBAT THEMATIQUE DE LA 80^E SESSION DE LA PREMIERE COMMISSION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES**

NEW YORK, DU 21 AU 30 OCTOBRE 2025

**DECLARATION DE LA DELEGATION DU SENEGAL
SUR LES AUTRES QUESTIONS DE DESARMEMENT**

Monsieur le Président,

Le Sénégal souscrit à la déclaration faite **l'Indonésie** au nom du Mouvement des Non-Alignés et **Nigéria** au nom du Groupe des Etats d'Afrique et voudrait y ajouter les points suivants à titre national.

Malgré la léthargie qui caractérise nos travaux, mon pays note avec satisfaction les progrès formidables réalisés dans le cadre de la compréhension commune des impacts de **l'intelligence artificielle** sur les questions de paix et de sécurité et sur **la régulation du cyberspace**.

Monsieur le Président,

A la faveur des progrès réalisés dans le domaine, la question de l'Intelligence Artificielle (IA) s'est résolument introduite dans les travaux de notre commission et des forums parallèles.

Mon pays souligne la nécessité de renforcer notre compréhension commune des risques inhérents à son application dans le domaine militaire ainsi que de l'impératif d'une gouvernance inclusive de cette technologie.

A cet égard, le Sénégal soutient toutes les initiatives visant l'élaboration de normes juridiquement contraignantes garantissant une utilisation responsable de l'intelligence artificielle dans le domaine militaire que ces technologies demeurent soumises aux principes universels de responsabilité et d'humanité.

Sur la **régulation de l'espace numérique**, le Sénégal se félicite de l'adoption consensuel du Rapport final du Groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité et l'utilisation des TIC (2021-2025), qui couronne cinq années de travaux intensifs mais constructifs.

Notre délégation salue l'engagement de M. Burhan Gafoor, président du Groupe de travail, pour sa direction et son dévouement tout au long de ce processus et le remercie pour son rapport.

Monsieur le Président,

L'adoption du rapport final a consacré l'établissement du **mécanisme permanent** qui devrait mobiliser les Délégations au sein d'un cadre fédérateur, inclusif et orienté vers l'action.

Ma délégation insiste sur le caractère inclusif car, il faut rappeler que l'adoption s'est faite au prix de compromis approximatifs sur des divergences non encore résolues.

En effet, sur chacun des piliers de son mandat subsistent des points d'achoppement qui devront faire l'objet discussions futures dans le cadre du mécanisme permanent ainsi adopté.

Spécifiquement sur **l'application du droit international**, le Sénégal considère qu'il reste encore un important travail à accomplir, notamment en ce qui concerne l'application des TIC au droit international humanitaire.

Notre délégation regrette que l'adoption du rapport n'ait pas permis d'approfondir davantage cette question, en particulier à travers

la création d'un groupe thématique chargé spécifiquement de poursuivre les discussions sur la manière dont le droit international s'applique à l'utilisation des TIC.

Cette réflexion demeure essentielle, notamment en ce qui concerne les situations de conflits armés, l'applicabilité du principe d'interdiction de la menace ou de l'usage de la force, et plus largement le respect des règles fondamentales du droit international.

Le Sénégal veillera à ce que cette question figure parmi les priorités des travaux du mécanisme permanent à venir.

En ce qui concerne **les mesures de confiance et de renforcement des capacités**, le Sénégal espère que les échanges dans le cadre du groupe thématique dédié se poursuivront et s'approfondiront, notamment autour de la proposition de création d'un fonds volontaire des Nations Unies.

De telles mesures revêtent une importance capitale pour instaurer un climat de confiance au niveau international et renforcer la coopération entre États. Elles sont également essentielles pour contribuer à réduire l'écart persistant entre les pays développés et ceux en développement, en leur permettant de renforcer leurs capacités numériques de manière équilibrée et durable.

Tout aussi important, le Sénégal estime qu'il est essentiel d'évaluer toutes les menaces de manière équilibrée et proportionnée aux risques. Cette vigilance est d'autant plus importante à une époque où de nombreux États développent des capacités numériques à des fins

militaires, ce qui accroît non seulement le risque de conflits, mais aussi celui pesant sur les populations.

Monsieur le Président,

Bien que des divergences subsistent, ce processus marque une avancée importante et souligne la nécessité de poursuivre nos efforts dans la mise en place et le bon fonctionnement du mécanisme permanent.

Le Sénégal appelle tous les États à s'engager pleinement dans ce processus, afin de consolider les nombreux progrès enregistrés dans la définition d'un comportement responsable des États et la coopération

Dans cette perspective, mon pays engage particulièrement les délégations des pays en développement à :

- L'évaluation de leur situation actuelle en matière de sécurité des TICs en vue d'élaborer un répertoire des besoins spécifiques des pays en matière de renforcement des capacités ;
- L'élaboration de positions nationale sur l'application du droit international dans les activités cybernétiques ;
- La Communication des Points de Contacts diplomatiques et techniques au Répertoire Mondial ;
- La participation active des acteurs nationaux de la cybersécurité aux travaux du Futur mécanisme.

Pour conclure, le Sénégal soutient la présentation par Singapour d'une résolution unique en vue d'une transition vers le mécanisme permanent afin de prolonger et renforcer nos efforts collectifs. Il nous

appartient de dépasser nos clivages et de faire des TIC un vecteur de paix, de confiance et de développement partagé.

Je vous remercie de votre aimable attention